

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **16 mai 2011**

Décision n° **B-2011-2331**

commune (s) :

objet : Fourniture de chaux pour le traitement des fumées de l'unité de traitement et de valorisation énergétique Lyon-sud et pour le traitement des boues des stations d'épuration de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 9 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 mai 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Elmalan (pouvoir à Mme Besson), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Kimelfeld, Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à M. Passi), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 16 mai 2011

Décision n° B-2011-2331

objet : **Fourniture de chaux pour le traitement des fumées de l'unité de traitement et de valorisation énergétique Lyon-sud et pour le traitement des boues des stations d'épuration de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché fixe les modalités d'approvisionnement en chaux destinée aux usines de la Communauté urbaine de Lyon. Les usines sont :

- l'unité traitement et valorisation énergétique de Lyon-sud, gérée par la direction de la propreté,
- les stations d'épuration gérées par la direction de l'eau.

Pour la direction de la propreté, la chaux est utilisée pour la préparation du lait de chaux nécessaire au traitement des fumées du centre, c'est-à-dire la neutralisation des acides contenus dans les fumées et la précipitation des métaux sous forme d'hydroxydes métalliques.

Pour la direction de l'eau, la chaux est utilisée pour le traitement des boues en stations d'épuration situées à Meyzieu, Fontaines sur Saône, Neuville sur Saône, Saint Germain au Mont d'Or et Jonage.

Le marché à souscrire est un marché à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans à compter de sa notification.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la fourniture de chaux pour le traitement des fumées de l'unité traitement et valorisation énergétique de Lyon-sud et le traitement des boues des stations d'épuration de la Communauté urbaine.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 15 avril 2011, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Européenne des chaux et liants avec un engagement de commande minimum d'un montant de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et un engagement de commande maximum d'un montant de 550 000 € HT, soit 657 800 € TTC pour la durée totale du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande concernant la fourniture de chaux pour le traitement des fumées de l'unité traitement et valorisation énergétique de Lyon-sud et le traitement des boues des stations d'épuration de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Européenne des chaux et liants, passé pour une durée ferme de 4 ans, avec un engagement de commande minimum d'un montant de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et un engagement de commande maximum d'un montant de 550 000 € HT, soit 657 800 € TTC pour la durée totale du marché.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 606 800 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 mai 2011.